

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2015

Référence
2015-009

Objet de la délibération
DELIBERATION VALIDANT LE MODELE DU BLASON DE LA COMMUNE CREE PAR M. JOULAIN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
18/02/2015

Date d'affichage
18/02/2015

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE D'EVREUX  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2015 et le 4 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GIPSON Séverine, Maire

**Présents** : Mmes : CONTE Roselyne, GAUTHIER Françoise, GIPSON Séverine, LEGENDRE Lydie, MM : CHERON Thierry, HUE Bernard, JAMES Clément

**A été nommé(e) secrétaire** : JAMES Clément

**Objet de la délibération** : DELIBERATION VALIDANT LE MODELE DU BLASON DE LA COMMUNE CREE PAR M. JOULAIN

La commission municipale chargée de l'élaboration du blason avec M. JOULAIN, présente le projet définitif réalisé.

Pour composer le blason de la commune, les représentants de la Municipalité ont choisi un certain nombre d'éléments caractéristiques.

Parmi eux, l'évidence appelle l'évocation de la bataille d'Ivry et le fait qu'Henri de Navarre, futur Henri IV avait établi à Foucrainville son quartier général la veille de l'affrontement, soit le 13 mars 1590. C'est donc sur le territoire de la commune qu'on entendit la fameuse harangue : « Ralliez-vous à mon panache blanc » !

La liste des particularités du lieu comprenait le personnage de Sainte Vereburge ; le blason à chevrons de la cloche de l'église ; la culture de la menthe ; les anciennes familles seigneuriales...

Il a finalement été choisi parmi ces dernières, d'honorer la famille Doublet (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; l'insecte héraldique appelé doublet) et la famille Le Forestier (VII<sup>e</sup> siècle ; la filière engrêlée).

Le panache blanc sied mieux que la fleur de lys, car Henri n'est pas encore tout à fait roi...

Comme le veut l'héraldique, le dit panache tranche sur l'azur alors que le chapeau tranche sur l'or. C'est l'intérêt de la partition en taillé. Le doublet vient alors naturellement sur l'azur, comme sur les armes de la famille du nom.

Voici sa description héraldique:

*"Taillé d'or et d'azur au chapeau de tenné à panache d'agent brochant et soutenu d'un doublet d'or ; à la filière engrêlée de gueules."*

13 MARS 2015

ARRIVÉE



Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte la proposition de la commission et de M. Joulain.

Ce blason sera enregistré officiellement par l'enregistrement de la présente délibération en préfecture avec sa représentation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2015  
Le Maire  
Séverine GIPSON

